

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

Commune :
MARSEILLE 201

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Section : C1
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : _____
Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits : _____
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le 25/07/2014 par M Cabinet ARRAGON géomètre à Sollies Ville
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463
A Sollies Ville _____, le 13/03/2015

Echelle d'origine : 1/500
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 27/03/2015
Support numérique :

Document d'arpentage dressé
par M. L. SAGNAL
à : SOLLIES VILLE
Date : 27/03/2015
Signature :

(1) Foyer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien autorisé du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de faculté sepproptant).

